

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, MALLET Philippe, PEGAS Paulo, FREITAS Manuel et ANGLARET Pascal

Absent excusé : Mme VERDIER Véronique

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

Afin de pouvoir payer les salaires de Novembre et Décembre 2020, il est nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

Chapitre 011 – compte 60632 « Fournitures de petit équipement » : - 1 000.00 €

Chapitre 011 – compte 60622 « Carburants » : - 1 000.00 €

Chapitre 011 – compte 60621 « combustibles » : - 1 000.00 €

Chapitre 011 – compte 61551 « Entretien matériel roulant » : - 1 000.00 €

Chapitre 011 – compte 6161 « multirisques » : - 1 000.00 €

Chapitre 065 – compte 65541 « contrib fonds compens ch. Territoriales » : - 5 000.00 €

Chapitre 067 – compte 678 « autres charges exceptionnelles » : - 30 000.00 €

Chapitre 012 – Charges de Personnel – compte 6411 « personnel titulaire » : + 40 000.00 €

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 16 – REMBOURSEMENT CAUTION

Afin de pouvoir rembourser la caution de Mme DELAIRE Françoise, il est nécessaire de faire un virement de crédit.

Chapitre 23 « Immo. en cours » - compte 2313 « Constructions » : - 360.00 €

Chapitre 16 « emprunt et dettes immo. » - compte 165 « Caution » : + 360.00 €

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – DELEGUE CLECT

L'Agglo Pays d'Issoire demande une personne du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Locale chargée de l'évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire ».

C'est Monsieur Jean-Claude DABERT qui siégera à la commission CLECT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DU NOMBRE D'HEURES DE MELLE MEYNIAL VANESSA

Suite à la demande de Vanessa MEYNIAL concernant la diminution d'une heure de son temps de travail, il est décidé de supprimer le poste d'Adjoint territorial d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 26.50/35.

Un poste d'Adjoint territorial d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 25.50/35.

Madame Vanessa MEYNIAL est nommée sur le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 25.50/35.

Une création de poste sera faite auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-De-Dôme et une demande de passage au Comité technique sera faite.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2020 – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour l'année 2020, il est décidé de verser au Conseil Départemental pour le Fonds de Solidarité Logement, la somme de 400.00 € (quatre cents euros)

CONSEIL DEPARTEMENTAL – FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2021

Le projet choisi pour la demande de FIC 2021 est la réfection du Mur «Place de la Bareyre» et la rénovation du bâtiment communal «Place de la Mairie».

Des devis seront demandés afin de présenter le dossier complet avant le 30/12/2020.

REPARATION DU ROTOR DE L'EPAREUSE

Le devis de réparation est présenté. Il est décidé de repoussé la décision de cette réparation.

Renseignement auprès de l'Agglo Pays d'Issoire s'il propose une prestation.

DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE

Il est décidé de demander une subvention au titre des Amendes de Police pour l'acquisition de RADARS PEDAGOGIQUES.

Le devis retenu est celui de STOP VITESSE pour deux radars pédagogique électrique pour un montant de 2 238.40 HT soit 2 686.08 TTC.

La demande sera faite pour une subvention maximale de 75 %.

CENTRE DE GESTION – RENOUELEMENT DE LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE

La proposition d'un renouvellement à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique est proposée pour la somme de 100.00 (cent euros) au 01/01/2021.

REMBOURSEMENT DE LA GARDERIE AUX PARENTS DES ENFANTS HABITANTS A SOLIGNAT

Depuis le 01/01/2020, la compétence périscolaire est repris par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE, dans le cadre du périscolaire. Depuis la rentrée 2020, la garderie est payante pour tout le monde.

Monsieur le Maire étant contre le fait que la garderie soit payante, il propose le remboursement aux parents qui en feront la demande. Les dossiers seront traités par trimestre.

C'est le CCAS de Solignat qui fera le remboursement.

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël pour le personnel de la Mairie

Cantine : Une enquête sera faite auprès des parents pour le maintien des menus végétariens.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes